



Département Économie Gestion

**LICENCE
ECONOMIQUES & GESTION
2ème année**

**PARCOURS GENERAL
Guide des études
Année universitaire 2017 - 2018**

Responsable d'année :

Constantin NAPOLEON
Responsable d'année L2
Maître de conférences en économie

Email : c.napoleon@hotmail.fr

Adresse : 220 Avenue de l'université, BP 5526
59379 dunkerque cedex

☎ 03 28 23 68 86 – Fax : 03 28 23 70 19

Présidente du jury :

Abdelkader CHEHIH
Président de jury de la L2
PRCE

Email : abdelkader.chehih@univ-littoral.fr

Secrétariat pédagogique :

Martine LAVOGIER

Bureau : 204 Tél. : 03 28 23 68 86

Email : martine.lavogier@univ-littoral.fr

Accueil des étudiants : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 9h à 11h45

Sommaire

I.	Informations pratiques.....	3
II.	Identité, objectifs et structures des enseignements.....	4
III.	Calendrier universitaire 2017/2018.....	5
IV.	Présentation de l'équipe enseignante.....	6
V.	Plan de cours du semestre 3.....	9
VI.	Plan de cours du semestre 4.....	22
VII.	Déroulement des épreuves.....	29
VIII.	Modalités de Contrôle des connaissances	31
IX.	Annexes LANSAD et CLES.....	38

I - Informations Pratiques

La sécurité sociale : SMENO

Pôle universitaire de la Citadelle
220 av de l'université
59140 Dunkerque
03 28 23 70 00

Logement

Résidence Pierre & Marie Curie
1 ter avenue Maurice Berteaux
59430 Saint Pol sur Mer
03 28 66 28 26

Les estudiantines (résidences privées)
50 rue des arbres
59140 Dunkerque
03 28 23 70 76

Service logement en ville : antenne du CROUS : 03 28 23 70 76

Restaurant universitaire

Place des nations
59140 Dunkerque
03 28 66 28 26

Bibliothèque universitaire

Avenue de l'université
59140 Dunkerque
Ouverture de 8h à 19h15 du lundi au vendredi
Le samedi de 9h à 12h45

Les bourses et aides aux étudiants

Renseignements au service scolarité :
03 28 23 73 15

Le sport

Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)

Activités proposées :

Aviron	Golf	Rugby
Badminton	Handball	Tennis de table
Danse	Musculation	Tennis
Escrime	Natation	Voile
Football	Planche à voile	Volley-ball, etc...

Renseignements à la MSH : 03 28 23 76 67

Infirmierie :

Rendez-vous auprès de l'infirmière de l'Université Ingrid VANDEZANDE au 03 28 23 70 11 .

Secrétariat : 03 28 23 71 61.

Permanence à la Citadelle les lundi, mardi et jeudi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h15.

Visite médicale avec le médecin de l'Université le mardi matin.

Consultations psychologiques ; visites médicales (relais handicap, formation secourisme)

Assistante sociale :

Permanence le lundi après-midi et le jeudi matin à la maison de l'étudiant 1^{er} étage à la Citadelle, Tél. : 03

LICENCE ECONOMIE ET GESTION : IDENTITE , OBJECTIFS ET STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS

La première année de licence sciences économique & gestion s'insère dans un cursus de formation soucieux « *de répondre aux besoins des jeunes bacheliers en tenant compte de la diversité de leur formation dans le secondaire* ».

IDENTITE ET OBJECTIFS DE LA LICENCE ECONOMIE ET GESTION

SPECIFICITE

Le parcours Economie et gestion s'inscrit dans une logique de formation pluridisciplinaire où sont notamment mobilisées les savoirs économique, sociologique, juridique, politique ainsi que les langues. Le souci de comprendre le monde complexe dans lequel évolue l'Homme ne peut faire l'économie d'un enseignement approprié.

OBJECTIFS

- Le parcours Economie et gestion se présente comme une formation « professionnalisante »
- assurant les fondamentaux de la connaissance permettant des études approfondies au niveau du Master.
 - aidant à passer les concours de l'enseignement secondaire et de l'administration

V - Calendrier universitaire 2017/2018

SEMESTRE 1

Rentrée des CM	Lundi 11 septembre 2017
Début des TD	Lundi 18 septembre 2018
Vacances de la toussaint	Du lundi 30 octobre au samedi 4 novembre 2017 inclus
Semaine de rattrapage	Du lundi 11 au vendredi 15 décembre 2017
Partiels S3	Du lundi 18 au vendredi 22 décembre 2017
Vacances de Noël	Du samedi 23 décembre 2017 après les cours au lundi 8 janvier 2018 au matin
<p>JURY SEMESTRE 3</p> <p>Vendredi 9 février 2018 à 11h30 CPP : Vendredi 9 février à 13h00</p>	

SEMESTRE 2

Reprise des CM	Lundi 8 janvier 2018
Début des TD	Lundi 15 janvier 2018
Vacances d'hiver	Du lundi 26 février au samedi 3 mars 2018
Vacances de printemps	Du lundi 23 avril au samedi 4 mai 2018 inclus
Examens semestre 4	Du Lundi 7 mai au mardi 15 mai 2018
<p>JURY SEMESTRE 4</p> <p>Vendredi 1^{er} juin 2018 à 15h00 CPP : Vendredi 1^{er} juin 2018 à 15h30</p> <p>SEMAINE PEDAGOGIQUE : Du lundi 4 juin au vendredi 8 juin 2018</p>	
EXAMEN SESSION 2 :	Du lundi 11 juin au samedi 23 juin 2018
JURY SESSION 2 :	Vendredi 29 juin 2018

LA STRUCTURE ENSEIGNANTE ET ADMINISTRATIVE

RESPONSABLE DU DEPARTEMENT

Daniel DE WOLF, Professeur des Universités

DIRECTEUR DE LA LICENCE

Rodrigue MENDEZ, Maître de conférence en Economie

RESPONSABLE D'ANNEE

Constantin NAPOLEON, Maître de conférences en Economie

ENSEIGNANTS

Hervé BRAUD, PRAG

Michel CARRARD, Maître de Conférences

Abdelkader CHEHIH, PRCE

Thomas DALLERY, Maître de Conférences

Moussa KARKOUR, PRCE

Sandrine LAGAIZE, Maître de conférences

Thierry LHERMITTE, PAST

Nathalie HOLLEY, PRAG

Patrick MARTIN, PRAG

Rodrigue MENDEZ, Maître de conférences

Constantin NAPOLEON, Maître de Conférences

Delphine VARLET, Professeur certifié Economie et Gestion

Mohamed SALAM, Maître de conférences, Hors Classe

Grégory MARTEEL, PRCE

Valérie DUMORTIER, PRCE

Florence KACZOROWSKI, PRAG

Forrest WALTON, prag contractuel

STRUCTURE GLOBALE DES ENSEIGNEMENTS

UNITES D'ENSEIGNEMENT (U.E.)	ETCS	UNITES CONSTITUTIVES (U.C.)	CM	TD	COEF.	ECTS
U.E.1 UE FONDAMENTALES	17	- Macroéconomie	30	15	5	5
		- Economie Monétaire	24	15	4	4
		- Comptabilité général	24	15	4	4
		- Théorie des organisations	24		4	4
U.E. 2 OUTILS METHODOLOGIQUES	8	- Mathématiques 2	24	12	3	3
		- Informatique 1		18	2	2
		- anglais		25	3	3
U.E. 3 D'OUVERTURE PROFESSIONNELLE	5	- Droit commercial	24	12	3	3
		- initiation à la construction du projet professionnel (ppp2)		13	2	2
U.E.1 UE FONDAMENTALES	14	- Microéconomie	24	15	5	5
		- Histoire de la pensée économique	30	15	5	5
		- Analyse financière	24	15	4	4
U.E. 2 OUTILS METHODOLOGIQUES	7	- Statistiques 2	24	12	4	4
		- Anglais		25	3	3
U.E. 3 D'OUVERTURE PROFESSIONNELLE	9	- Comptabilité Analytique	24	15	5	5
		- Marketing	30		4	4
-						

STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 3

UNITES D'ENSEIGNEMENT (U.E.)	ETCS	UNITES CONSTITUTIVES (U.C.)	CM	TD	COEF.	ECTS
U.E.1 UE FONDAMENTALES	17	- Macroéconomie - Economie monétaire - Comptabilité analytique - Théorie des organisations	30 24 24 24	15 15 15	5 4 4 4	5 4 4 4
U.E. 2 OUTILS METHODOLOGIQUES	8	- Mathématiques 2 - Informatique 1 - anglais	24	12 18 24	3 2 3	3 2 3
U.E. 3 D'OUVERTURE PROFESSIONNELLE	5	- Droit commercial et fiscal - initiation à la construction du projet professionnel (ppp2)	24	12 13	3 2	3 2

Macroéconomie
(30Hcm/15Htd)
Constantin Napoléon- Hervé Braud

OBJECTIFS DU COURS :

Ce cours vise à faire acquérir aux étudiants les bases de l'analyse macro-économique en replaçant les notions théoriques dans la réalité contemporaine. Il s'inscrit dans le prolongement du cours de 1^{ère} année qu'il complète. Il couvre les principaux sujets de la macroéconomie dont la théorie des fluctuations économiques, l'étude de la demande et de l'offre agrégées ainsi que le modèle IS-LM en économie fermée et en économie ouverte. Il aborde également les grands débats contemporains de la politique macro-économique.

PLAN DE COURS :

Introduction : L'objet de l'économie politique et de la macroéconomie

Chapitre 1 : L'approche macroéconomique « classique »

Chapitre 2 : la critique keynésienne du modèle « classique »

Chapitre 3 : Le modèle IS/LM en économie fermée

Chapitre 4 : Le modèle de demande agrégée et offre agrégée

Chapitre 5 : Les grands débats contemporains de la politique macro-économique

BIBLIOGRAPHIE :

D. BEGG, DORNBUSCH, et S. FISHER, *Macro-économie*, McGraw Hill, adaptation française en 1994. Voir le chapitre 14 : « l'analyse macro-économique d'une économie ouverte », Dunod, 2^{ème} éd.

A. BENASSY-QUERE et al., de Boeck, *Politique économique*, Bruxelles, 2004

O. BLANCHARD et D. COHEN, *Macroéconomie*, Pearson, 5^e éd., Paris, 2010

M. BURDA et Ch. WYPLOSZ, de Boeck, *Macroéconomie*, Bruxelles, 2010

P. KRUGMAN, *Macroéconomie*, Ed. De Boeck

MODALITE D'EVALUATION: Interrogations écrites dans le cadre du contrôle continu (50 %) et un examen terminal (50 %) d'une durée de 2h ou 3h.

Type d'épreuve : Questions ou exercices

Document(s) autorisé(s) : Aucun

Crédits ECTS : 5

Économie monétaire
Thomas DALLERY
24h CM – 15h TD

OBJECTIFS DU COURS :

L'objectif du cours est de donner aux étudiants les bases pour comprendre le fonctionnement de nos économies qui sont, par essence, monétaires. En particulier, il s'agit de montrer comment la monnaie et les modes de financement déterminent la production (la croissance) au sein du circuit monétaire. Le cours vise aussi à comprendre les enjeux de la politique monétaire.

PLAN DU COURS :

Introduction générale : pourquoi lier monnaie et financement

Chapitre 1 : Formes et fonctions de la monnaie

- I) Définir la monnaie par ses fonctions : la thèse fonctionnaliste
- II) Une approche historique des formes monétaires : la thèse de la dématérialisation
- III) La monnaie au-delà des formes et des fonctions : la thèse institutionnaliste
- IV) Les formes de la monnaie contemporaine

Chapitre 2 : Les théories monétaires

- I) La monnaie dans l'histoire longue des économistes et de leurs théories
- II) Approches réelles contre approches monétaires : la monnaie, comme simple voile ?
- III) L'équation quantitative de la monnaie : égalité et causalités
- IV) La monnaie est-elle neutre ? Retour sur l'histoire de la « bonne » politique monétaire.

Chapitre 3 : la création monétaire

- I) Mécanisme de la création et de la destruction monétaire
- II) Les différentes sources de la création monétaire
- III) La régulation monétaire par la Banque Centrale dans un système hiérarchisé

Chapitre 4 : Les systèmes de financement

- I) Une vue d'ensemble du système financier
- II) Un circuit simplifié de l'économie monétaire de production
- III) L'histoire de la libéralisation des marchés financiers et de la transformation des banques

Chapitre 5 : La politique monétaire

- I) Inflation : causes, conséquences et arbitrages politiques
- II) L'action des Banques Centrales
- III) Les politiques monétaires internationales

BIBLIOGRAPHIE :

AGLIETTA, M. et ORLEAN, A. (2002), *La Monnaie entre Violence et Confiance*, Paris : Odile Jacob.

BAILLY, J.L. et al. (2002), *Économie Monétaire et Financière*, Paris : Éditions Bréal.

BRADLEY, X. et DESCAMPS, C. (2005), *Monnaie, Banque, Financement*, Paris : Dalloz.

PLIHON, D. (2004), *La Monnaie et ses Mécanismes*, Paris : La Découverte.

VAN DE VELDE, F. (2005), *Monnaie, Chômage et Capitalisme*, Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.

MODALITE D'EXAMEN :

Contrôle continu (50%) et Examen terminal (50%).

Durée : 2h

Type d'épreuve :

Exercice, questions de cours et question de réflexion.

Document autorisé

Aucun document autorisé.

Comptabilité générale 2 (24h CM/15h TD) ME VARLET

OBJECTIFS DU COURS :

Pré-requis : savoir enregistrer les opérations courantes

Ce cours a pour objectif d'initier les étudiants à l'enregistrement des opérations d'inventaire.

Chapitre 1 : Le traitement des immobilisations (rappel)

I] L'acquisition d'une immobilisation (définition et généralités)

I] L'enregistrement d'une acquisition d'une immobilisation

II] L'enregistrement de la livraison à soi-même

TD N°1 : le traitement des immobilisations

Chapitre 2 : L'amortissement des immobilisations

I] Généralités et définitions

II] Terminologie

III] La technique de l'amortissement

IV] L'enregistrement des dotations aux amortissements

TD N°2 : L'amortissement des immobilisations

Chapitre 3 : La sortie du bilan des immobilisations

I] La cession des immobilisations

II] La mise au rebut

TD N°3 : la sortie du bilan des immobilisations

Chapitre 4 : Le traitement des stocks à l'inventaire

I] Les variations de stocks

II] Les dépréciations des stocks

TD N°4 : le traitement des stocks à l'inventaire

Chapitre 5 : Le traitement des créances à l'inventaire

I] Les créances douteuses

II] Les dépréciations des créances

III] Les pertes sur créances irrécouvrables

TD N°5 : Le traitement des créances à l'inventaire + évaluation contrôle continu

Chapitre 6 : Le traitement des titres à l'inventaire

I] Les acquisitions de titres

II] Les dépréciations des titres

III] Les cessions de titres

TD N° 6 : le traitement des titres à l'inventaire + correction de l'évaluation

Chapitre 7 : Le traitement des charges et des produits à l'inventaire

I] Les charges et les produits constatés d'avance

II] Les charges à payer et les produits à recevoir

TD N°7 : le traitement des charges et des produits à l'inventaire

Chapitre 8 : Les documents de synthèse

I] L'établissement du compte de résultat

II] L'établissement du bilan

TD N°8 : les documents de synthèse

TD N°9 : évaluation de contrôle continu

TD N°10 : correction de l'évaluation

MODALITE D'EXAMEN

Contrôle continu (50%) :

Plusieurs évaluations d'une durée d'une heure seront prévues.

Examen terminal (50%) :

Durée : 2h00 (exercices)

BIBLIOGRAPHIE :

Disle C, Maéso R, Méau M, « introduction à la comptabilité » DCG 9, Dunod 2012.

Siegwart JL, Cassio L, « comptabilité financière » Nathan, 2010.

Langlois G, Friédérich M, « comptabilité financière », Foucher, 2013.

Théorie des organisations (24hCM) M. Braud

OBJECTIF DU COURS :

L'environnement dans lequel nous évoluons se complexifie. La complexité induit la nécessité de s'organiser pour agir.

Ce cours a pour objectif de contribuer à répondre aux questions suivantes :

- pourquoi les organisations sont-elles apparues et constituent la forme sociale la plus usitée afin d'assurer la coopération de plusieurs individus ?
- comment les organisations se développent-elles ?
- quels sont les différents modes de coordination et de contrôle envisageables au sein d'une organisation ?
- comment les organisations s'insèrent-elles dans leur environnement ?
- quels rapports existent entre une organisation et sa performance ?

PLAN INDICATIF DU COURS :

1. Structure formelle et « one best way »

Les théories classiques (Taylor, Fayol)

L'analyse de la bureaucratie (Weber)

2. L'école des relations humaines

Les relations humaines (Mayo) et le leadership démocratique (Lewin)

Le management participatif (Likert), la communication (Leavitt) et théorie de l'efficacité XY

Le succès psychologique (Argyris) et l'enrichissement du travail (Herzberg)

La critique de la bureaucratie (Selznick, Gouldner, Crozier)

3. Les théories de la contingence

Les paramètres de conception (Mintzberg)

L'approche rationnelle : stratégie et structure (Chandler)

L'approche contingente : contexte et structure

Les typologies structurelles

4. Vers la reconnaissance d'interdépendances multiples

PÉDAGOGIE :

Cours magistraux : présentation des diverses écoles à travers une approche chronologique

BIBLIOGRAPHIE :

A. DESREUMAUX (2005), *Théorie des organisations*, Éditions Management et société
CORIAT et O. WEINSTEIN (1995), *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Livre de poche,
CHANDLER (1989), *Stratégie et structure de l'entreprise*, Les éditions d'organisation
H. MINTZBERG (1996), *Structure et dynamique des organisations*, les éditions d'organisation

ÉVALUATION :

Examen terminal : 100%

Questions de cours et/ou mini-cas et/ou dissertation

Sans document

UE D'OUTILS METHODOLOGIQUES

**Mathématiques
(24h CM/12hTD)
Salam Ahmed**

CONTENU DU COURS :

Algèbre linéaire:

Chapitre 1: Espaces vectoriels réels.

Chapitre 2: Applications linéaires.

Chapitre 3: Matrices

Chapitre 4: Déterminants.

Chapitre 5: Systèmes linéaires.

Modalités de contrôle: 1CC, 1 Examen, 1 Examen de rattrapage. Note max $((CC+EX)/2, EX)$.

MODALITE D'EXAMEN : Contrôle Continu + Examen terminal)

Durée : 2 h

Type d'épreuve : exercices ou problèmes

Document(s) autorisé(s) : calculatrice

ANGLAIS (25h TD)

Dans le cadre de l'application de la maquette du Livre Vert LANSAD, les étudiants vont bénéficier de la structure suivante : 25h TD (24h cours en présentiel et 1h de suivi en CRL - portfolio).

Le premier objectif des cours de langues vivantes étrangères est l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite).

Les étudiants auront une note par compétence chaque semestre (quatre notes au total). Une partie de ces notes pourront être obtenues en contrôle continu, l'autre partie lors d'un examen terminal.

Les supports (textes ; articles ; scripts ; etc.) seront rassemblés en un polycopié distribué en début de chaque semestre accompagnés des exercices et tâches visées nécessaires.

Les étudiants seront priés de se présenter à chaque TD munis de ce document obligatoire.

**Informatique
(18hTD)
Patrice MARTIN**

OBJECTIFS DU COURS :

- Exploiter des listes de données
- Exploiter une feuille de calcul

PLAN DE COURS :

- I) Listes, filtres et tris
- II) Fonctions de base de données
- III) Tableaux croisés
- IV) Fonctions de recherche et tests
- V) Protection de feuilles

BIBLIOGRAPHIE :

- Tableur niveau 2
- Tableur niveau 3

MODALITE D'EVALUATION

Durée : 1 à 2 h

Contrôle continu : 1 ou 2 contrôle(s) sur machine

Document(s) autorisé(s) : oui

UE D'OUVERTURE PROFESSIONNELLE

Droit commercial et fiscal (24h CM -12hTD) Thierry Lhermitte

OBJECTIFS DU COURS :

Donner aux étudiants une connaissance globale et générale de l'organisation juridique du commerce en France par l'étude de l'organisation judiciaire commerciale, du statut des commerçants, du régime fiscal des commerçants et des règles régissant le fonds de commerce.

PLAN DE COURS :

Préambule : La place du droit commercial en droit français

Introduction :

1^{ère} partie : Définition du droit commercial et du droit fiscal
(définition, domaine, histoire, sources et esprit)

2^{ème} partie : Les libertés encadrant l'activité commerciale
(la liberté du commerce et de l'industrie – la liberté de la concurrence)

Chapitre 1 : Les actes de commerce

Chapitre 2 : L'entreprise commerciale

Chapitre 3 : les biens et les activités commerciales

Chapitre 4 : L'organisation judiciaire

BIBLIOGRAPHIE :

→ Introduction générale au droit
Sophie DRUFFIN-BRIA – Laurence-Caroline HENRY
Mémentos LMD

- Droit commercial
Alexandre BRAUD
Mémentos LMD

- Droit commercial
Patrice GIRON
LMD – Parcours juridiques
- Droit commercial
Cours et TD
Jérôme JULIEN – Alexandra MENDOZA-GAMINADE
Collection cours – LGDJ

- Droit des sociétés
Jérôme BONNARD
Les fondamentaux Droit – Hachette

- Droit fiscal
Charles AIME – Marc ROCHEDY
Aide-mémoire - Sirey

MODALITES D'EXAMEN : Examen terminal

Durée : 2 h

Type d'épreuve : Dissertation et questions de cours

Document(s) autorisé (s) : Aucun

**INITIATION A LA CONSTRUCTION DU PROJET PROFESSIONNEL
(13H TD)
M. CHEHIH**

Approche des différents univers professionnels (PPP2)

Présentation générale :

Le **PPP** (Projet Personnel et Professionnel) est une unité d'enseignement obligatoire à l'Université du Littoral Côte d'Opale, en première et deuxième année de licence qui offre aux étudiants un environnement propice à l'élaboration d'un projet personnel à vocation professionnelle. Ce travail de réflexion et d'expérimentation est effectué en groupes animés par un encadrant.

Depuis la mise en place du cadre européen LMD des études universitaires, l'étudiant devient plus que jamais responsable du choix de son parcours de formation.

Élaborer son **projet personnel et professionnel** est donc, pour l'étudiant entrant, une nécessité et un enjeu qui lui permettra de mieux se situer et donnera du sens à ses études. Accompagner nos étudiants pour les aider à s'approprier ces nouvelles stratégies fait partie des missions de l'université.

Un travail personnel et en équipe est demandé aux étudiants.

Ainsi,

Objectifs

Le Projet professionnel et personnel permet aux étudiants de cerner leur **motivation** et d'affiner leur perception du métier envisagé. Il leur donne la possibilité d'effectuer un choix éclairé sur leur parcours et les diverses options envisageables. Il éveille leur sens critique et les responsabilise dans la conduite de leur **cursus universitaire**, puis de leur **carrière**. Il permet de travailler en équipe, à communiquer les résultats d'un travail, d'une recherche et à acquérir des connaissances autres que des savoirs disciplinaires.

Moyens proposés

Plate-forme Informatique (à partir de la L2) facilitant la réflexion et la structuration de son projet professionnel personnel à partir de son bilan personnel, les **recherches personnelles** au SUIO de l'ULCO, le travail en **groupes** dynamisé par des entretiens avec les professionnels du métier considéré, ainsi que le suivi de **conférences**.

Modalités d'évaluation et Mise en œuvre

L'assiduité aux séances de travaux dirigés est obligatoire. A l'issue du semestre, le résultat des recherches effectuées donne lieu à la rédaction d'un rapport écrit (5 p.) ainsi qu'à une **soutenance** orale (5 mn. par étudiant).

STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 4

UNITES D'ENSEIGNEMENT (U.E.)	ETCS	UNITES CONSTITUTIVES (U.C.)	CM	TD	COEF.	ECTS
U.E.1 UE FONDAMENTALES	14	- Microéconomie - Histoire de la pensée économique - Analyse financière -	24 30 24	15 15 15	5 5 4	5 5 4
U.E. 2 OUTILS METHODOLOGIQUES	7	- Statistiques 1 - anglais	24	12 25	4 3	4 3
U.E. 3 D'OUVERTURE PROFESSIONNELLE	9	- Comptabilité Analytique - Marketing	24 30	15	5 4	5 4

U.E. FONDAMENTALES

Microéconomie 2 (24hCM/15hTD) Rodrigue MENDEZ –

Objectif du cours :

Ce cours s'inscrit dans la continuité du cours de microéconomie 1. Il vise à consolider et à approfondir les connaissances acquises en 1^{ère} année.

Plan :

Introduction

Chapitre I : Rappels

A – L'offre en concurrence parfaite

B - Le monopole

C- La notion de surplus

Chapitre II : L'oligopole

A – La concurrence en prix

B – La concurrence en quantité

C- L'approche de Stackelberg

Chapitre III : Les choix intertemporels et les marchés des actifs

A – L'approche microéconomique de l'épargne

B – L'équation de Slutsky et les choix intertemporels

C- La valeur présente d'un investissement

Chapitre IV : Les externalités et la tragédie des communs

A – Les externalités

B – La tragédie des communs

Bibliographie :

- *Introduction à la Microéconomie*, Hal Varian, DeBoeck Universités

- *Principes de Microéconomie*, Etienne Wasmer, Pearson Education

- *Microéconomie*, Robert Pindyck, Pearson Education

Modalités d'évaluation : 2 contrôles continus et un partiel.

Histoire de la pensée économique (30hCM/15hTD) Michel CARRARD

RESUME :

Le cours est construit de façon chronologique. Restituant le contexte historique, les séances exposent les enjeux nouveaux que chaque école de pensée fait apparaître ainsi que les critiques qui s'ensuivent. Après une présentation de la pré-science économique, nous traiterons de Smith, Ricardo, des débuts du socialisme, des néo-classiques. Nous montrerons ensuite comment l'interventionnisme s'est affirmé après la crise de 1929 avec le triomphe des idées de Keynes. Les séances suivantes porteront sur la synthèse opérée par Hicks puis Samuelson, puis sur le retour du libéralisme après 1979. La dernière séance portera sur les enjeux de la recherche actuelle, à la lumière de la crise qui a commencé en 2007.

PLAN DE COURS :

Chapitre 1 : La longue marche de l'autonomie de l'économie
Chapitre 2 : Les théories des économistes classiques (Smith, Ricardo, Malthus, Stuart Mill, Say etc.)
Chapitre 3 : Marx et la théorie critique
Chapitre 4 : Les écoles néoclassiques
Chapitre 5 : Keynes et le keynésianisme
Chapitre 6 : Les théories économiques contemporaines
Chapitres 7 : La crise actuelle

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

Mark Blaug, La pensée économique. Origine et développement, Economica, 1981
Henri Denis, Histoire de la pensée économique, PUF, 1975
Jean Boncoeur et Hervé Thouément, Histoire des idées économiques de Platon à Marx, Nathan/VUEF, 2003
Jean Boncoeur et Hervé Thouément, Histoire des idées économiques de Walras aux contemporains, Nathan, 2000
De P. Combemale , Introduction à Marx, Repères/La Découverte, 2010
De P. Combemale, Introduction à Keynes, Repères/La Découverte, 2010
Echaudemaison C.-D., 2001, Les grands textes de l'Economie et de sociologie, Nathan
Guerrien Bernard, L'économie néoclassique, Repères, La Découverte, 1989
Marx K., Manifeste du parti communiste, publié actuellement par plusieurs éditions
Serge Latouche, L'invention de l'économie, Albin Michel/Economie, 200

EVALUATION :

Dossier d'approfondissement : 50%
Partiel : 50%

**Analyse financière
(24h CM/15hTD)
Moussa KARKOUR**

OBJECTIFS :

Elaborer un diagnostic financier

CONTENU DU COURS :

INTRODUCTION

Chapitre 1 : Les comptes annuels

- 1°) Le rôle et utilité des comptes annuels
- 2°) Les éléments constitutifs des comptes annuels

Chapitre 2 : L'analyse financière statique

- 1°) L'analyse fonctionnelle du bilan
- 2°) Le fonds de roulement net global, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie
- 3°) Le tableau des soldes intermédiaires de gestion et la capacité d'autofinancement
- 4°) Les ratios d'activité, de rentabilité, de rotation et de structure

Chapitre 3 : L'analyse financière dynamique

- 1°) Le fonds de roulement normatif
- 2°) le diagnostic de la rentabilité

BIBLIOGRAPHIE :

- Analyse comptable et financière JY EGLEM, A. PHILLIPS & CC. RAULET DUNOD
- Gestion financière G.CHARREAUX LITEC

MODALITES D'EXAMEN :

Examen terminal : 2 heures

U.E. D'OUTILS METHODOLOGIQUES

**Statistique
(24hCM- 12h TD)
Sandrine LAGAIZE**

OBJECTIF DU COURS :

Ce cours donne les bases de la théorie des probabilités

PLAN DE COURS :

- 1 Modélisation des expériences aléatoires
- 2 Conditionnement et indépendance
- 3 Variables aléatoires
- 4 Lois usuelles discrètes
- 5 Lois usuelles continues
- 6 Théorèmes de convergence et approximations

BIBLIOGRAPHIE :

- Probabilités. Exercices corrigés et rappels de cours.
R. Sandretto. DUNOD
- Probabilités et Statistiques. Exercices et corrigés.
J.P. Réau et G. Chauvat. DUNOD

MODALITE D'EXAMEN :

Une épreuve de contrôle continu et un examen final

Durée : 2h

Document(s) autorisé(s) : Calculatrice autorisée

Type d'épreuve : Questions de cours, exercices ou problèmes

Anglais (25h TD)

Dans le cadre de l'application de la maquette du Livre Vert LANSAD, les étudiants vont bénéficier de la structure suivante : 25h TD (24h cours en présentiel et 1h de suivi en CRL - portfolio).

Le premier objectif des cours de langues vivantes étrangères est l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite).

Les étudiants auront une note par compétence chaque semestre (quatre notes au total). Une partie de ces notes pourront être obtenues en contrôle continu, l'autre partie lors d'un examen terminal.

Les supports (textes ; articles ; scripts ; etc.) seront rassemblés en un polycopié distribué en début de chaque semestre accompagnés des exercices et tâches visées nécessaires.

Les étudiants seront priés de se présenter à chaque TD munis de ce document obligatoire.

U.E. D'OUVERTURE PROFESSIONNELLE

Comptabilité analytique (24hCM/15hTD) Moussa KARKOUR

OBJECTIFS DU COURS :

Mettre en œuvre différents modèles de calcul des coûts et les analyser pour l'aide à la décision

Compétences :

- Connaissances (savoir) : mettre en œuvre la méthode de calcul des coûts selon différents modèles et analyser l'exploitation
- Aptitudes cognitives (savoir faire) : maîtriser les différentes phases de calcul des coûts et de la rentabilité à travers des processus productifs différents
- Attitudes (savoir être) : disposer des outils pertinents pour l'aide à la décision

PLAN DU COURS :

Introduction

Chapitre I : De la comptabilité financière à la comptabilité de gestion

- 1°) Charges incorporables en comptabilité analytique
- 2°) Charges directes et indirectes
- 3°) traitement des charges indirectes

Chapitre 2 : La méthode des coûts complets

- 1°) La cascade des coûts
- 2°) Cas d'utilisation du coût complet
- 3°) Critique de la méthode

Chapitre 3 : Les méthodes des coûts partiels

- 1°) Les charges opérationnelles et les charges de structure
- 2°) La méthode des coûts variables
- 3°) L'analyse d'exploitation : marge de sécurité et seuil de rentabilité

Chapitre 4 : Le calcul des coûts à base d'activité

BIBLIOGRAPHIE :

- comptabilité analytique et contrôle de gestion tome1 CC. RAULET& C.GOUGET DUNOD
- Le contrôle de gestion H.BOUQUIN PUF

MODALITE D'EXAMEN : Contrôle Continu (TD) + Examen terminal ou travail à rendre (CM)

Durée : 2 h

Type d'épreuve : Dissertation et/ou questions

Document(s) autorisé(s) : aucun

**Marketing
(30h CM)
Nathalie HOLLEY**

OBJECTIFS :

Savoir étudier un marché de grande consommation

Comprendre la démarche marketing et les décisions stratégiques

Analyser des choix de marketing opérationnel

PROGRAMME

1. les études du marché

- . Analyse du comportement du consommateur
- . Analyse de la concurrence

2. Les décisions stratégiques : segmentation .Positionnement

3. le marketing opérationnel

- . Produit et image
- . Prix
- . Communication et fidélisation

BIBLIOGRAPHIE :

KOTLER, P.L. et DUBOIS, B. (2011), « *Marketing Management* », Publi-Union.

LENDREVIE, J., LEVY, J. et LINDON, D. (2010), « *Mercator – Théorie et pratique du marketing* », 7^e édition, Dalloz.

Revue : Capital, Management, Marketing Magazine.

MODALITE D'EXAMEN

Dossier d'étude comparative : 50 %

Examen terminal : 50 %

Durée : 2h

IV - Déroulement des épreuves

- 1-** Les plannings d'examens seront affichés dans les couloirs au minimum une semaine avant le début des épreuves.
 - 2-** Il est interdit de fumer dans les salles d'examens et dans les couloirs.
 - 3-** Les étudiants doivent absolument être munis d'une pièce d'identité avec photo pour passer les examens (carte d'étudiant, carte nationale d'identité, permis de conduire etc...).
 - 4-** Les étudiants sont priés d'arriver un quart d'heure avant le début des épreuves. Aucun étudiant en retard ne sera admis en salle d'examens une fois les sujets distribués, quel que soit le motif.
 - 5-** Les étudiants doivent s'installer sur la table dont le numéro correspond à celui qui leur a été attribué à l'affichage. Attention : un étudiant par table.
 - 6-** Les cartables doivent être déposés à l'entrée de la salle d'examen. Les téléphones portables doivent être éteints et déposés sur le bureau des surveillants.
 - 7-** Les étudiants n'auront sur leur table que le papier de brouillon, et la copie, et éventuellement les documents autorisés (mentionnés sur le sujet). Les étudiants sont priés de se présenter aux examens avec leur matériel (stylo, effaceur, calculatrice). Les échanges de matériels ne seront pas autorisés pendant les épreuves.
 - 8-** L'épreuve commence lorsque tous les étudiants ont eu le sujet : l'heure de début et l'heure de fin d'épreuve seront inscrites sur le tableau.
 - 9-** Toute communication entre étudiants est strictement interdite.
 - 10-** Les étudiants sont priés de numéroter les intercalaires s'ils en utilisent. Ils n'inscriront sur ceux-ci que leur numéro d'étudiant. Ne mettre, ni le nom, ni le prénom pour conserver l'anonymat des copies.
 - 11-** Les étudiants peuvent demander aux surveillants au début ou en fin d'épreuve, une attestation de présence aux examens.
 - 12-** Les étudiants ne peuvent quitter la salle avant l'expiration de la première heure de composition. Ils le feront en silence.
 - 13-** En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le surveillant responsable de la salle saisira les pièces et matériels, tout en laissant les moyens de finir l'épreuve à l'étudiant, permettant ultérieurement d'établir la réalité des faits. Il dressera un procès verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de signer, mention est portée au procès verbal.
Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle d'examen pourra être prononcée par les autorités compétentes (Président de l'Université ou ses délégués : nominativement désignés).
- Toute tentative de fraude entraînera des poursuites devant la commission disciplinaire de l'Université du Littoral.

En cas de fraude, les sanctions encourues sont :

- l'avertissement
- le blâme
- l'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans
- l'exclusion définitive de l'établissement
 - **l'exclusion de tout établissement**

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017/2018
Adoption par la CFVU 31/01/2017

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- le code de l'éducation, notamment ses articles L. 123-3, L. 242-1, L. 335-6, L. 611-2, L. 612-2 à L. 612-3, L. 613-1, L. 613-3 à L. 613-5, L. 613-7, L. 614-3, L. 711-1, R. 335-12 à R. 335-35 et D. 123-12 à D. 123-14 ;
- la LOI n°2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 ;
- l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence mis à jour;
- l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnel et master
- le décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 et la circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 sur l'aménagement des examens et des concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap
- le décret n° 2002-707 du 29 avril 2002 relatif au sport de haut niveau, l'article L611-4 du code de l'éducation et la note de service du 30 avril 2014 définissant les aménagements nécessaires à l'organisation et le déroulement des études ;
- l'arrêté du 22 mai 2000 sur le CLES ;

Stages :

- code de l'éducation, notamment ses articles L124-1 à L124-20, D124-1 à D124-9
- code du travail
- code de la Sécurité sociale
- loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires
- décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages

- la CFVU du 24 juin 2014 sur le LANSAD ;
- **l'adoption par la CFVU du 31/01/2017 ;**

Chapitre I : Dispositions générales

Règlement des études

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département et transmis pour validation définitive au président de l'université.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date. Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

Calendrier universitaire

L'année universitaire s'organise entre le début du mois de septembre de l'année civile N et la fin du mois de septembre de l'année civile N+1 (délibérations de jury comprises).

Chapitre II : Accès aux études de licence, inscription et progression

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-3 du code de l'éducation, les étudiants, pour être inscrits dans les formations universitaires conduisant au diplôme de licence, doivent justifier :

- soit du baccalauréat ;
- soit du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- soit d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat, en application de la réglementation nationale ;
- soit, pour l'accès aux différents niveaux, de l'une des validations prévues aux articles L. 613-3, L. 613-4 et L. 613-5 (Validation des Etudes et VAP) du code de l'éducation.

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

- L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes.

Cependant, un étudiant à qui ne manque qu'un semestre de L1, s'inscrira de nouveau en L1, et est autorisé à s'inscrire également en L2.

De même, un étudiant à qui ne manque qu'un semestre de L2, s'inscrira de nouveau en L2, et est autorisé à s'inscrire également en L3.

Aucune inscription n'est possible en L3 si un seul semestre est acquis en L1.

Chapitre III : Validation des parcours de formation

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Le mode du contrôle continu et régulier est à privilégier sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence.

* Contrôle continu et examen terminal.

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études.

Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

* Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies.

- Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Le nombre de crédits affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :

- les crédits obtenus dans le cas de validation d'année(s) et/ou de semestre(s) entier(s), délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis ;
- les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC faisant partie de semestres non-acquis, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés) ;

La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

- Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de licence selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Les unités d'enseignement sont affectées de coefficients qui peuvent être différenciés dans un rapport variant de 1 à 5.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

1. D'une part, la compensation est organisée sur le semestre, sans note éliminatoire et sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients ; d'autre part, elle est organisée entre deux semestres au sein d'une même année de licence en application de l'article L. 613-1 du code de l'éducation.

2. Par décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, un dispositif spécial de compensation peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et d'obtenir ainsi la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

- Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après une première publication des résultats.

Une session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats.

Sous réserve de dispositions pédagogiques particulières arrêtées par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, l'intervalle entre ces deux sessions est au moins de deux mois et un dispositif pédagogique de soutien est mis en place.

On entend par « session », l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, **le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.**

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

Le jury comprend au moins 3 personnes parmi les titulaires ou suppléants désignés par le Président.

La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. De plus, les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, en tant que de besoin, individuel. La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE. Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné et AJAC) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

Si un affichage des résultats est envisagé de façon dématérialisée (internet par exemple), l'autorisation de l'étudiant sera sollicitée.

- BONUS :

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs...) en plus du programme normal, pour un bonus fixé à 3% du total maximum des points.

Important :

* Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné, les points bonus se cumulent (le cumul ne pouvant dépasser les 3% prévus)

* Au maximum, l'étudiant pourra obtenir 0,6 points de bonus à l'année.

* Le jury prend en compte le bonus au semestre dans le respect du total des points de bonus autorisé à l'année (0,6 points).

Note obtenue en activité Bonus au semestre	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne du semestre / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Attention : le BONUS de l'année est égal à : (BONUS semestre 1 + BONUS semestre 2)/2

- Diplômes

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG.

Pour obtenir le diplôme de DEUG, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (L1 et L2).

La L1 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres.

La L2 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres.

Pour obtenir le diplôme de Licence, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des trois années qui le composent (L1, L2 et L3).

La L1 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres.

La L2 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres.

La L3 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres.

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du L2 (semestres 3 et 4) dans le cadre de l'obtention du DEUG,

- moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de licence sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme d'études universitaires générales (DEUG), dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 120 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus de licence. Il est délivré à la demande de l'étudiant

- Déroulement des examens

* Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document. **ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.**

Les traducteurs électroniques et tout objet connecté (téléphone portable, montre, lunettes..) sont interdits (les étudiants en seront informés).

* Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Défaillance

Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de l'année en cours. Les semestres ne pourront donc être validés.

* Absence aux examens

Session 1 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 1 est ajourné et doit repasser l'épreuve ou la matière en session 2.

Session 2 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 2 :

- Si il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise.

- Si il était déjà absent en session 1 :

↳ Absence justifiée en session 2 (ABJ) : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant ;

↳ Absence injustifiée en session 2 (ABI) : l'étudiant est ajourné

Si l'étudiant présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen, la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

L'étudiant peut être noté ABJ (note de 0/20) et non défaillant.

Attention : ABI ou ABJ = note « 0 » dans APOGEE ; blocage manuel dans APOGEE pour ABI.

Un étudiant redoublant peut conserver des notes inférieures à 10/20.

La présence des étudiants boursiers à l'ensemble des enseignements, examens et contrôles continus est obligatoire.

- Régime Spécial d'Etudes : art 10 arrêté du 22/01/2014 (voir visas)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment des étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des femmes enceintes, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés, des artistes et des sportifs de haut niveau. Ces modalités pédagogiques peuvent s'appuyer sur les technologies numériques.

* Sportifs de haut niveau (SHN) :

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN). Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

* Handicap :

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

* Statut d'Etudiant Salarié :

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 h par mois ou 120 h par trimestre.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Chapitre IV : Stage

Attention : les règles définies dans ce chapitre ne s'appliquent pas pour les étudiants en formation continue.

Sont distingués :

* **le(les) stage(s) validant** pour l'obtention de l'année et/ou du diplôme. Ces stages donnent lieu à des **ECTS**.

* **le(les) stage(s) facultatif(s)** et/ou **volontaire(s)** réalisé(s) par l'étudiant après autorisation du responsable de la formation. Ces stages donnent lieu à des **points bonus**.

L'un ou l'autre doivent faire l'objet d'une restitution notée qui peut être par exemple : un rapport de stage, une soutenance, une fiche reprenant les compétences acquises....

L'**évaluation** doit bien être rapportée à l'**année universitaire pendant** laquelle le stage est effectué

- La **durée maximale** d'un stage ne peut excéder **924 heures (équivalent 6 mois à 154 heures)**, prolongation éventuelle comprise.
- Les stages doivent être réalisés dans la limite du 31 août.
- Pour des stages dont la durée est supérieure à 308 heures, la gratification est obligatoire.
- Les guides des études doivent préciser les modalités de suivi et d'évaluation du stage, ainsi que le calendrier.

Annexe : LANSAD et CLES

Note liminaire aux rédacteurs des guides des études

Le cadrage ci-dessous a été voté le 18 juin 2015 en CFVU (adopté à l'unanimité). Il est la suite des travaux du groupe de travail LANSAD qui s'est tenu en 2013 et de la présentation du Livre Vert LANSAD adopté à l'unanimité en CEVU le 26 mars 2013.

Le Service LANSAD/CRL/CLES est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : lansad@univ-littoral.fr - 0321994187

Le Département Langues & Langues Appliquées a la responsabilité des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LANSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats dans l'UE LANSAD, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations.

Modalités de Contrôle des Connaissances en LANSAD en Licence

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^e ou 3^e langues obligatoires ou en option obligatoire.

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5^e de la note semestrielle et correspondent à :

- Une note de compréhension orale (CO)
- Une note de compréhension écrite (CE)
- Une note de production écrite (PE)
- - une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)
- une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

Le niveau minimum requis en Licence est le niveau B1 du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL). En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL. Les examens terminaux communs de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

Session 1

Cadrage général pour chaque année d'études.

L1 examen terminal = CE + PE (1h30) et contrôle continu = CO + PO + CRL

L2 examen terminal = CO + CE + PE (2h) et contrôle continu = PO + CRL

L3 S5 tout en contrôle continu

L3 S6 : 5 notes en contrôle continu (50%) + CLES ou certification (50%)

Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour ces filières se répartit entre examen terminal = CO + CE + PE (2h) et contrôle continu = PO + CRL.

Dans le cadre du contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, les femmes enceintes, les étudiants chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants handicapés, les artistes et les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les matières et épreuves proposées en contrôle continu uniquement puissent être évaluées dans le cadre d'un rattrapage pendant un des TD.

Session 2

Le 2nd semestre de l'année en cours (L1S2-L2S4-L3S6) s'inscrivant dans la continuité du 1^{er} semestre, l'étudiant qui a obtenu une note globale inférieure à 10/20 au 1^{er} semestre et égale ou supérieure à 10/20 au 2nd semestre garde la note obtenue au 2nd semestre pour les épreuves de rattrapage du 1^{er} semestre en session 2.

En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation.

Cadrage général pour chaque année d'études en session 2 :

L1 Examen terminal = CE + PE (1h30) (L'étudiant garde ses notes de CC = CO, PO, CRL)

L2 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL)

L3 S5 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL)
L3 S6 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES)

Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour l'examen terminal de session 2 est le suivant : CO + CE + PE (2h). (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES en L3 S6)

CLES et certifications en langues

Intégration du CLES en L3 – semestre 6

En plus de l'évaluation semestrielle en langues, le semestre 6 de L3 intègre le CLES ou toute autre certification en langues (sous réserve de validation par la Commission LANSAD) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. Le CLES (ou la certification en langue) doit donc être présenté dans la langue choisie en langue 1

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation par la Commission LANSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement à la L3-S6 sera prise en compte par la Commission LANSAD.

Le CLES 2 sera réservé aux seuls L3 ayant un niveau B1 ou supérieur lors d'un test de positionnement.

Le CLES 1 sera réservé aux seuls L3 ayant un niveau inférieur à un niveau B1 lors d'un test de positionnement et aux étudiants en échec à la session CLES 2 de l'année.

Tableaux de conversion de la réussite totale ou partielle au CLES

Licence 3 – Semestre 6

Obtention d'une certification de niveau B2 : 20/20

Obtention d'une certification de niveau B1 : 16/20

Voici le tableau de correspondance des notes (CLES) pour le niveau LICENCE uniquement.

	Obtention d'une certification B1	Obtention d'une certification B2
4 compétences validées	16/20	20/20
3 compétences validées	11/20	15/20
2 compétences validées	8/20	12/20
1 compétence validée	5/20	7/20
0 compétence validée	0/20	0/20

Bonus Centre de Langues (LV2-LV3) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à une évaluation sur le même format que celle prévue dans les MCC LANSAD de Licence (cf. supra)

mais n'intègrent pas le CLES dans les notes finales de L3-S6. Les 5 notes sont attribuées exclusivement dans le cadre du contrôle continu. La moyenne de ces 5 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LANSAD.